

Mémoire de géopolitique

## **RWANDA**

### **Aspects géopolitiques d'un génocide programmé.**

CBA Le Maire Max

Groupe B6

- 1) Ruanda : aspects géopolitiques d'un génocide programmé.
- 2) CBA terre Le Maire Max
- 3) 29 février 2000
- 4) Division B
- 5) Mémoire de géopolitique
- 6) Le 6 avril 1994, alors que le Ruanda est confronté à une très grave crise de régime, son président Habyarimana meurt lors de l'explosion en vol de son avion. Cet attentat sera suivi par l'extermination de près d'un million de tutsis. Ce mémoire propose de montrer que le génocide des Tutsis au Rwanda est une conjonction de plusieurs paramètres complexes qui ne s'explique qu'à travers des analyses historiques, économiques et politiques.
- 7) Ruanda, génocide, hutu, tutsi, massacre, Grands lacs.

## TABLE DES MATIERES

### INTRODUCTION

#### **1 LA MISE EN PLACE DU PIEGE ETHNIQUE. 4**

1.1	L'HÉRITAGE D'UNE SOCIÉTÉ FÉODALE.....	4
1.2	LE PASSÉ COLONIAL OU LA NAISSANCE DE L'IMAGINAIRE RACIAL.....	5
1.3	L'INFLUENCE DE L'ÉGLISE.....	5
1.3.1	<i>Les facteurs d'explication de la puissance de l'Eglise au Ruanda</i> .....	5
1.3.2	<i>Une Eglise d'Etat</i> .....	6
1.4	LE PROCESSUS ETHNIQUE DE LA SOCIÉTÉ RUANDAISE.....	7

#### **2 GÉOGRAPHIE HUMAINE 9**

2.1	UNE FORTE PRESSION DÉMOGRAPHIQUE .....	9
2.2	UNE TRADITION DE MASSACRE.....	10
2.2.1	<i>La récurrence des massacres</i> .....	11
2.2.2	<i>Le génocide de 1994</i> .....	12
2.3	RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS.....	13
2.3.1	<i>Panorama de la population réfugiée</i> .....	13
2.3.2	<i>Une intégration devenue impossible</i> .....	15
2.3.3	<i>Les réponses apportées au problème des réfugiés</i> .....	16
2.3.4	<i>L'implication tardive et insuffisante de la communauté internationale</i> .....	17

#### **3 LA RESPONSABILITE DES DIFFERENTS ACTEURS 19**

3.1	LA RESPONSABILITÉ RUANDAISE .....	19
3.1.1	<i>Situation politique (Les accords d'Arusha)</i> .....	20
3.1.2	<i>Le Ruanda auteur de sa propre histoire</i> .....	22
3.2	RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.....	24
3.2.1	<i>L'impuissance de l'ONU</i> .....	24
3.2.2	<i>L'Ouganda relais de la politique américaine</i> .....	26
3.2.3	<i>La Belgique traumatisée</i> .....	28
3.2.4	<i>Le rôle de la France</i> .....	29

### CONCLUSION

### BIBLIOGRAPHIE

## INTRODUCTION

Le Rwanda occupe, avec son voisin, le Burundi, une place singulière en Afrique : qu'on songe à la complexité de son histoire, même la plus récente, qu'on envisage de donner sens à la dynamique particulière des conflits politiques ou sociaux qui le traversent, qu'on s'attarde enfin sur le poids du fait démographique, le Rwanda s'érige sur le continent africain comme une exception, dont le génocide de 1994 fait apparaître la dimension tragique.

Ce génocide perpétré d'avril à juillet 1994 fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. A nouveau, le monde a connu une tentative d'extermination d'un groupe d'hommes en raison de leur naissance. Ces immenses massacres ont également atteint de façon systématique les démocrates ruandais qui s'y opposaient.

Ce sont bien des Rwandais qui pendant plusieurs semaines ont tué d'autres Rwandais, qui ont été capables, machette à la main d'exterminer dans des conditions d'extrême cruauté et de grande barbarie celles et ceux qui étaient leurs voisins, leurs anciens amis, quand ce ne fut pas leur famille ou leurs propres enfants issus d'un mariage mixte et désormais considérés comme incarnant le mal parce que tutsi. Le rappel de cette évidence n'a de sens que si ce sinistre constat est dépassé et que s'ouvre un travail de réflexion. Deux questions se posent toujours avec la même acuité, celle du pourquoi et celle du comment.

Le pourquoi d'un tel déchaînement de violence conduit à s'interroger sur les causes qui ont créé un climat propice au génocide. Que l'on étudie d'un point de vue historique la mise en place du piège ethnique ou les aspects de géographie humaine aucune de ces causes ne permettait à elle seule de présager de tels massacres.

Le comment de cette tragédie amène à réfléchir au passage à l'acte de plusieurs milliers de Rwandais et à la faisabilité du génocide. Ce dernier aspect renvoie à la détermination des responsabilités respectives de l'Etat rwandais, ordonnateur du génocide, des Rwandais eux-mêmes, exécutants des massacres, ainsi que de l'ambiguïté de l'action de la communauté internationale.

Ces analyses historiques, économiques et politiques nous permettront de montrer que le génocide des Tutsis au Rwanda est une conjonction de plusieurs paramètres complexes.

## **1 LA MISE EN PLACE DU PIEGE ETHNIQUE.**

Les événements survenus au Ruanda s'inscrivent dans un processus historique qui ne relève d'aucun déterminisme culturel. Le génocide ruandais n'était « ni plus naturel ni plus culturel que les autres ».

Nous proposons dans cette partie de mettre en évidence les caractéristiques essentielles de la société ruandaise qui ont permis la mise en place du piège ethnique. L'analyse de l'héritage d'une société féodale, de la naissance de l'imaginaire raciale pendant la colonisation, ainsi que de l'influence de l'église prouve que le processus ethnique est un phénomène relativement récent. Une étude plus approfondie de ce processus montre que sentiment d'appartenance à une ethnie c'est transformé en haine du tutsi.

### **1.1 L'héritage d'une société féodale**

Le Ruanda fait partie de ces très rares Etats africains dont l'unité politique et culturelle prend sa source dans les monarchies des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. L'histoire politique du Ruanda est d'abord marquée par l'établissement de la dynastie des Banyiginya, d'origine tutsie, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le Mwami à la fois souverain et chef des armées défend les frontières de son royaume et s'assure de l'obéissance de ses troupes. Le XIX<sup>ème</sup> siècle connaît la consolidation du pouvoir dynastique des Banyiginya sous le règne de Kigeri Rwabugiri.

En 1895, à sa mort, s'ouvre une sanglante crise de succession. Si certaines régions sont soumises à l'autorité du roi et de ses chefs, d'autres zones continuent de reconnaître l'autorité des chefs de clans hutus ou de leurs propres souverains, les Bahinza également Hutus, mais aussi de chefs de lignage tutsis. A la fin du siècle dernier, le Ruanda pré-colonial, en dépit d'une amorce d'unification centralisatrice, se présente donc encore comme une mosaïque de pouvoirs.

En 1892 et 1894, Oscar Baumann et Gustav Adolf von Götzen sont les premiers Européens à pénétrer dans un pays en pleine crise politique, dont l'unité nationale est sans doute établie, sans qu'existe, pour autant, de véritable unité territoriale.

A l'époque, l'unité de base de la société ruandaise était le lignage regroupant les descendants, en ligne masculine, d'un ancêtre commun, chaque lignage étant représenté par un chef. L'organisation administrative du pays présentait un caractère féodal dans la mesure où la possession d'un fief dépendait du bon vouloir royal ou du chef d'armée qui vous l'attribuait. Les détenteurs de fiefs étaient des Tutsis issus pour la plupart des grands lignages d'origine princière. Toutefois dans les provinces du nord-ouest, dans la partie montagneuse du nord et dans certaines principautés, les chefs de lignage hutus, géraient eux-mêmes leur domaine, traitaient directement avec la cour et se contentaient d'acquitter leur tribut.

Lors de la colonisation, la puissance occidentale supprima les multiples fiefs créés par la royauté pour créer un commandement homogène de chefferies et sous-chefferies ; c'est ainsi que progressivement le roi et les chefs devinrent de simples agents d'exécution de l'administration territoriale.

Sur le plan économique, la possession de bovins représentait la richesse par excellence. « Rien ne surpasse la vache » disait un proverbe, même s'il existait aussi une richesse purement agricole.

Mais la monétarisation de l'économie finit peu à peu par supplanter les systèmes d'échanges et notamment le don de bétail, «l'inbuhake », dont le but principal était l'obtention d'une protection politique. Les réformes politiques introduites par le mandataire belge firent perdre sa signification politique et sociale à « l'inbuhake » dont la pratique fut abolie en 1954.

La colonisation s'achevait donc, d'une part, avec la disparition de ces deux éléments caractéristiques de l'identité ruandaise, le fief (« igikingi ») et le don de bétail (« inbuhake ») et, d'autre part, avec la mise en place d'un territoire administrativement centralisé et unifié.

## **1.2 Le passé colonial ou la naissance de l'imaginaire racial.**

En 1885, la Conférence de Berlin attribua le Ruanda à l'empire allemand. En 1900, les Pères blancs fondèrent les premières missions. L'action des Allemands consista principalement à raffermir l'autorité dynastique et à protéger l'installation des missionnaires.

En 1919, le Traité de Versailles donna à la Belgique mandat sur le Ruanda et le Burundi qui devinrent le Ruanda-Urundi. Le mandataire belge, choisissant l'administration indirecte, décida de moderniser le pays en adaptant les institutions locales au point de transformer totalement ces dernières. La royauté traditionnelle s'en trouva affaiblie et les administrateurs coloniaux choisirent de s'appuyer sur quelques lignées de l'entourage dynastique en faisant d'une fraction sociale privilégiée, une élite moderne, instruite et éduquée dans la religion chrétienne.

Durant la colonisation allemande, puis belge, l'imaginaire racial qui sous-tend l'histoire mythique propagée par les colonisateurs va profondément s'ancrer dans la société ruandaise. Il constitue l'élément structurant de l'organisation sociale et politique mise en place dans les années vingt et trente.

Sous l'impulsion des colonisateurs, et au nom de la coutume, une séparation entre seigneurs tutsis et serfs hutus tend à prendre corps dans la vie sociale. Cette dichotomie n'existait pas auparavant puisqu'un hutu qui possédait plusieurs têtes de bétail pouvait, de ce fait, devenir tutsi, de même que pouvaient se produire des phénomènes inverses.

Plus encore, le processus ethnique de la société Ruandaise, fruit d'une construction politique et institutionnelle élaborée par la puissance coloniale, est intériorisée par les Ruandais eux-mêmes: chez les uns, elle développe un complexe de supériorité alors que, chez les autres, un puissant sentiment de rancœur et de haine s'installe.

## **1.3 L'influence de l'église**

Depuis l'époque coloniale, l'Eglise catholique est une puissance au Ruanda, une sorte d'Etat dans l'Etat. Ce constat traduit le rôle majeur de l'Eglise au Ruanda, aussi bien sur le plan politique qu'économique ou social.

La puissance de l'Eglise dans le pays le plus christianisé d'Afrique repose essentiellement sur les conditions historiques de l'implantation des missionnaires.

### **1.3.1 Les facteurs d'explication de la puissance de l'Eglise au Ruanda**

En premier lieu, les missionnaires ont vu leur implantation facilitée par l'étroit contact qu'ils ont d'emblée cherché à établir avec les populations autochtones. Cette parfaite connaissance du terrain est liée à la nature même de la Société des Missionnaires d'Afrique, dite des Pères blancs, la première à s'implanter au Ruanda. La doctrine et la stratégie d'implantation des Pères blancs leur ont permis, en s'intégrant à la population et en parlant sa langue, d'acquérir une très forte influence sociale, économique, mais également politique.

D'autre part, alors que les sociétés missionnaires plus anciennes étaient établies dans les pays côtiers, les Pères blancs, prenant leur essor à l'époque des dernières grandes explorations, pénétrèrent jusqu'au centre de l'Afrique, resté jusqu'alors à l'écart de toute œuvre missionnaire.

Cette parfaite connaissance du pays et de sa langue a pu être d'autant mieux mise à profit que la présence de la tutelle allemande ne s'est guère fait sentir sur le terrain, celle-ci privilégiant un mode de gestion indirect qui reposait essentiellement sur les structures politiques et sociales autochtones.

La colonisation belge représente le facteur déterminant de l'enracinement et du développement de l'Eglise catholique. Monarchie catholique, la Belgique favorisa considérablement le rôle des missionnaires et de l'Eglise.

Cette attitude de la tutelle joua un rôle majeur dans l'évolution de l'attitude des populations vis-à-vis de l'Eglise. Comprenant que la conversion constituait un point de passage obligé pour conserver ses positions dominantes, l'élite tutsie se rallia au catholicisme, alors qu'elle était jusqu'aux années trente assez réticente à abandonner ses pratiques religieuses traditionnelles. L'évolution de l'élite tutsie au début des années 1930 ainsi que la destitution du roi Musinga en 1931, au profit de Mutara Rudahigwa, premier roi chrétien, modifia cette situation et se traduisit par une vague de conversions restée dans les mémoires sous le nom de « Tornado ». La consécration du Ruanda au Christ-Roi en 1946 traduisait la nouvelle donne des relations entre l'Eglise et les élites Ruandaises.

### *1.3.2 Une Eglise d'Etat*

A la fin des années trente, la conjonction de la politique belge, favorisant une plus grande influence des Tutsis au sein des élites politiques, de la conversion de ces mêmes élites et de l'attitude de l'institution ecclésiastique qui privilégiait elle aussi cette élite tutsie conduisirent à une imbrication très étroite de l'Eglise et de l'état, à tel point qu'il n'est pas excessif de parler d'une Eglise d'état

Il est surprenant de constater que les évolutions politiques majeures du Ruanda dans les années 1950 et 1960 n'ont pas remis en cause le statut de l'Eglise catholique. En réalité, le paradoxe n'est qu'apparent et s'explique par le fait que l'Eglise catholique a connu une évolution parallèle à celle de la société Ruandaise. L'émergence d'une élite hutue, formée dans les séminaires catholiques est contemporaine d'une évolution sociologique de la hiérarchie catholique européenne, qui voit arriver dans ses rangs de plus en plus de prêtres ou de frères, d'origine modeste, influencés par la doctrine sociale de l'Eglise apparue dans les années 1930.

Cette évolution se fit très rapidement. Et l'on note à cette époque l'évolution de la position de la hiérarchie catholique en faveur de la « majorité hutue ».

Sous les deux Républiques, l'Eglise catholique continue donc de jouer un rôle essentiel, l'Eglise et l'état représentant les seules forces organisées au sein de la société Ruandaise. De même que l'encadrement administratif et politique est puissant, de même, l'Eglise du Ruanda présente un visage hiérarchique et administratif qui accentue encore le caractère rigide de cette société.

Plus grave, à cause de ce lien avec l'état, l'église a eu peur de se prononcer sur les questions essentielles de justice, de paix, de développement. Elle devint progressivement une Eglise du silence.

Premier propriétaire, premier employeur et premier investisseur après l'état, l'Eglise représentait à la fin des années quatre-vingts une puissance économique et sociale majeure au Rwanda, plus encore dans un contexte économique particulièrement dégradé, qui se traduit notamment par une réduction des dépenses publiques civiles.

En réalité, en dépit d'une implantation très forte sur le terrain, l'Eglise n'aborde que très marginalement et très frileusement les problèmes sociaux. Son alliance avec le pouvoir limite ses capacités d'analyse et de proposition. Si la hiérarchie catholique reconnaît l'existence d'un problème ethnique elle se limite à délivrer un satisfecit à la politique gouvernementale en la matière en soulignant que la politique de l'équilibre ethnique sur les lieux de travail et dans les écoles est destinée à corriger cette inégalité .

#### **1.4 Le processus ethnique de la société Rwandaise.**

L'histoire Rwandaise montre qu'à partir de 1725 environ, les opérations de défrichement, qui ont été suivies d'un mouvement de sédentarisation ont été accomplies dans le même temps et sur les mêmes collines par les pasteurs et les agriculteurs. Tutsis et Hutus se sédentarisent ensemble, coexistent sur une même terre et parlent une même langue.

Il semble qu'à cette époque, les défricheurs aient eu une conscience très nette de leur appartenance à la catégorie sociale des Tutsis ou des Hutus, à celle des pasteurs ou des agriculteurs. Faute d'informations sur l'état de leurs relations sociales, rien ne permet toutefois de dire qu'il existait une relation de dépendance des uns vis-à-vis des autres.

En conséquence, ne relevant ni des ethnies, ni des classes sociales, Hutus et Tutsis s'apparentent plutôt aux ordres existant dans l'Europe d'avant 1789. C'est-à-dire à des groupes structurés à partir de leur activité. Ceci n'exclut d'ailleurs pas qu'Hutus et Tutsis soient d'origines différentes si l'on se place dans le temps long de l'histoire, même si, après plusieurs siècles, ils s'étaient largement assimilés les uns aux autres par le biais du mariage.

A la veille de la pénétration européenne, il n'existait donc aucun des critères permettant de définir ce que l'on a appelé une ethnie. Les premiers observateurs ont relaté toutes sortes de conflits d'ordre politique ou de caractère régional mais n'ont jamais fait état d'affrontement ethnique opposant éleveurs et agriculteurs, Hutus et Tutsis.

Le processus ethnique de la société Rwandaise commence avec l'arrivée des premiers colons européens, en 1894. Il s'agit donc d'un phénomène relativement récent. En un sens, il n'y a pas à proprement parler de découverte du Rwanda, mais plutôt une invention du Rwanda contemporain, qui va s'attacher à fonder scientifiquement le modèle raciale. Ainsi, les Bantous (assimilés à la catégorie des agriculteurs hutus) se seraient installés dans un espace à peine défriché par les premiers occupants pygmoides (les Twas), Hutus et Twas étant ensuite eux-mêmes confrontés à l'arrivée d'éleveurs « hamites » (catégorie réduite progressivement à sa composante tutsie) qui, avec leur bétail, se seraient infiltrés dans tout l'espace laissé libre et auraient imposé progressivement leur loi sur l'ensemble des hautes terres centrales de cette région d'Afrique et leurs marges. Les Tutsis se caractérisent par une apparence physique élancée, un nez fin, des cheveux lisses, ils sont traditionnellement pasteurs, anciens nomades, et ont depuis longtemps dominé politiquement et militairement la région. Les Hutus sont de type négroïde. Ils sont plus petits, aux cheveux crépus. Leur mode de vie est sédentaire et orienté vers l'agriculture.

Cette reconstitution pseudo-scientifique et largement mythique du passé sera relayée durant toute la période coloniale par l'ensemble des élites Rwandaises et européennes

Avec la révolution sociale de 1959 et l'accession du Ruanda à l'indépendance en 1962, le piège ethnique devient un piège raciste. En témoigne le manifeste des Bahutu de 1957 qui récuse toute idée de métissage au profit de la recherche d'une pureté raciale.

Les changements politiques qui affectent le Ruanda lors de l'indépendance, loin d'atténuer le clivage ethnique, le renforcent. La première République se constitue ainsi dans un brouillage quasi total des références politiques avec, d'un côté, des monarchistes indépendantistes tutsis (15% de la population), soutenus par les nouveaux mouvements progressistes que s'est donnés le tiers monde et par les puissances communistes et, de l'autre côté, les serfs hutus (85%) qui poursuivent leur quête d'émancipation sous la double tutelle de l'administration belge et de la haute hiérarchie catholique expatriée. Cette confusion politique et idéologique s'exprime clairement dans le concept de « démocratie majoritaire hutue » : il suffisait qu'un hutu soit au pouvoir pour que la démocratie soit réalisée.

La fin de la période coloniale et les premières années de la présidence de Grégoire Kayibanda sont marquées par une exacerbation des conflits ethniques. Lors de la « révolution sociale » de 1959, quelque 300 000 Tutsis s'enfuient dans les pays limitrophes à la suite de combats meurtriers entre bandes rivales hutues et tutsies et de massacres de populations tutsies. De 1963 à 1966, les incursions armées des Tutsis exilés se soldent systématiquement par le massacre des Tutsis de l'intérieur, otages faciles pour les dirigeants hutus.

La seconde République, qui se met en place avec l'arrivée au pouvoir de Juvénal Habyarimana en 1973, a pu faire illusion. Au-delà du fait que le nouveau Président se veut le réconciliateur national, le clivage ethnique semble gommé et laisse place à une ancienne opposition régionale. L'organisation des troubles ethniques suivant le coup d'Etat de 1973 masque mal la réalité des luttes politiques entre Hutus du nord, vainqueurs, et Hutus du sud, dont l'élite est décimée par le nouveau pouvoir. Dans un tel contexte, l'instauration de quotas pour l'emploi des principales fonctions administratives en 1974 est présentée par le Président comme la reconnaissance des droits de la minorité et l'instrument d'ancrage définitif de la démocratie. De même, la dégradation de la situation économique, puis politique, dans la deuxième moitié des années 1980, ne comporte pas de dimension ethnique, à tel point qu'un spécialiste de la région peut écrire en 1989 que la question ethnique n'est plus à l'ordre du jour. L'attaque lancée par le FPR<sup>1</sup> le 1<sup>er</sup> octobre 1990, sur laquelle se greffent les difficultés économiques, les revendications politiques et le réveil de la société Ruandaise, devait prouver par les réactions qu'elle devait susciter de la part du pouvoir de Kigali que le racisme restait bel et bien une ressource politique sans que le régionalisme disparaisse pour autant.

Avant la démocratisation, qui vit l'arrivée des hutus au pouvoir, le mythe du Tutsi évolué et du Hutu fait pour obéir fut méthodiquement véhiculé pendant plusieurs décennies par les enseignants, les intellectuels, les ethnologues, les universitaires et les missionnaires, qui accréditèrent cette vision de la société Ruandaise. Cependant même si ce processus ethnique peut permettre de comprendre certains massacres il n'explique le génocide de 1994. Comparer aux autres pays africains, la Ruanda se différencie par une forte croissance démographique qui en fait un des pays agricole le plus densément peuplé.

---

<sup>1</sup> Front Patriotique Ruandais

## **2 GÉOGRAPHIE HUMAINE**

Le Ruanda est surnommé pays des milles collines à cause de son sol bosselé, est situé à des altitudes qui varient entre 900 et 4000 mètres.

D'une superficie de 26 338 km<sup>2</sup>, le Ruanda avait avant le déclenchement de la guerre en 1994 une population d'environ 7 000 000 d'habitants, soit une densité moyenne de 260 habitants au km<sup>2</sup>. En outre par rapport au autres pays africains se caractérisant par un fort exode rurale et la naissance de villes champignons, plus de 95% de la population vit à la campagne.

Une telle disposition des populations dans un pays un peu moins grand que la Belgique ne peut qu'augurer de violents conflits sociaux et ce, en raison même de la rareté des terres exploitables. D'ores et déjà se pose la question de l'espace vital au Ruanda, et tout peu servir de prétexte pour résoudre ce problème dont la solution passe soit par l'extension du territoire ruandais soit par la réduction d'autorité du taux démographique, soit par l'exode massive, soit enfin par l'extermination pure et simple de l'une des deux entités ethniques devenues inconciliables.

### **2.1 Une forte pression démographique**

Le Ruanda est confronté à une croissance démographique très rapide et à des difficultés économiques structurelles, qui ont atteint ces dernières années des proportions extrêmes.

Situé au plein cœur de l'Afrique le Ruanda rencontre le double problème de la surpopulation et de l'enclavement. Sans qu'il soit question de désigner la surpopulation comme cause directe des difficultés et des crises politiques qui secouent le Ruanda de manière récurrente, il serait non moins absurde de méconnaître le rôle que jouent, dans cette succession de crises, des phénomènes comme la densité de peuplement, le niveau et l'évolution de la fécondité.

Les recensements de 1978 et 1991, ainsi que les enquêtes de fécondité de 1970, 1983 et 1992 permettent de dégager un certain nombre de données relativement précises sur l'évolution démographique.

Le Ruanda a entamé son processus de transition démographique pendant la Seconde guerre mondiale, voire déjà dans les années 30, ce qui a conduit, dans une première phase, à un recul du taux de mortalité. Le rythme de baisse de celui-ci s'est d'ailleurs accéléré depuis, sans que soit constatée parallèlement une diminution de la fécondité, bien au contraire : l'indice synthétique de fécondité atteignait ainsi 8,5 en 1983, alors qu'il s'établissait en 1970 à 7,7.

Cette évolution divergente de la mortalité et de la fécondité a conduit à une forte accélération du rythme d'accroissement naturel estimé à 3,1 % par an en 1993, qui détermine un doublement de la population tous les 23 ans, sachant que, de 1950 à 1993, la population du Ruanda a été multipliée par quatre.

Le très fort taux d'accroissement naturel et le territoire exigü confèrent au Ruanda des niveaux de densité éloquentes. Alors qu'on comptait 77 habitants au km<sup>2</sup> en 1948, la densité atteint 188 habitants/km<sup>2</sup>, 250 habitants/km<sup>2</sup> habitable en 1978 ; elle s'établit, au milieu de 1993, à 292 habitants/km<sup>2</sup>. Rapportée à la superficie agricole arable, la densité atteint même 406 habitants/km<sup>2</sup>. Singulier en Afrique subsaharienne, où la densité moyenne est de 23 habitants/km<sup>2</sup>, ce niveau de densité n'a rien d'exceptionnel par rapport à d'autres parties très peuplées du monde tropical. Mais de presque toutes, le Ruanda diffère par sa nature de montagne en position continentale, par la rareté des cultures irriguées de plaine et surtout par l'étonnante faiblesse de la vie industrielle et urbaine.

Les facteurs de surpopulation sont nombreux. Tout d'abord, les conditions climatiques et naturelles expliquent largement cette tendance; l'enclavement et le relief Ruandais ont indéniablement joué un rôle de bouclier dans l'histoire Ruandaise protégeant notamment les populations des épidémies et de l'esclavage; plus encore, dans ce dernier cas, le Ruanda a sans doute servi de refuge et a vu sa population augmenter d'autant. Les causes de la surpopulation, et notamment du haut niveau de fécondité, sont également d'ordre économique; dans un pays où l'agriculture occupe 93 % de la population, la taille de la cellule familiale est considérée comme déterminante pour assurer la survie de la famille.

Enfin, les réponses politiques à la pression démographique se sont révélées insuffisantes et généralement trop tardives. La première eut lieu sous la colonisation belge en 1955 : un programme d'émigration fut élaboré dans le but de diriger la main d'œuvre excédentaire vers les plantations et les mines des pays voisins. La fermeture des frontières consécutive aux indépendances mit fin à l'opération. Dans les années 1960, les réponses portèrent également sur la variable territoriale : après une politique de redistribution spatiale de la population une action d'intensification agricole fut menée à partir de 1965, qui buta cependant sur la limite écologique.

C'est seulement en 1981 que l'on s'efforça de jouer sur la variable démographique, avec le lancement d'un programme de planification familiale fondé sur l'offre de services de contraception et assorti d'un volet d'information, éducation et communication. La politique nationale de population promulguée en 1990 se révèle tout aussi dénuée d'une véritable volonté politique. Aux facteurs précités, il faut ajouter, pour expliquer ces échecs successifs, l'incapacité des dirigeants Ruandais à anticiper dans ce domaine. En effet, loin d'émaner des acteurs Ruandais, les politiques mises en œuvre ont, le plus souvent, été décidées sous la pression de bailleurs de fonds étrangers (Banque mondiale, Nations Unies, coopérations bilatérales américaine et allemande). Les mesures visant à réduire naturellement le taux d'accroissement de la population se sont toutes soldées par un échec. Un retour en arrière nous permet de constater que le recours régulier aux massacres fut l'un des facteurs de régulation de l'accroissement de la population.

## **2.2 Une tradition de massacre**

« Les massacres de civils en grand nombre perpétrés pour des raisons ethniques ou politiques ne sont pas une nouveauté au Ruanda ». Tel était le constat que dressait dans l'introduction de son rapport du 19 mai 1994, le Haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, à la suite d'une mission au pays des mille collines. Il ajoutait : « Toutefois, la violence qui s'est déchaînée au cours de ces six dernières semaines dépasse de très loin tout ce que l'on a connu auparavant »

La tentation est grande lorsque l'on jette un regard sur l'histoire du Ruanda, et plus généralement sur celle de la zone des Grands Lacs, d'invoquer un déterminisme historique et ethnique qui voudrait, qu'inexorablement, cette région connaisse des violences cycliques dressant les uns contre les autres, les Tutsis contre les Hutus. Une telle lecture présenterait l'avantage d'exonérer de toutes responsabilités les puissances extérieures qui sont intervenues au cours de ce siècle, à un titre ou à un autre, au Ruanda. Elle pourrait servir également d'alibi à une inaction future de la communauté internationale face au risque de résurgence de ces violences. Elle conduit tout naturellement à privilégier une solution que tous les acteurs s'accordent à juger irréalisable: la séparation des Hutus et des Tutsis dans deux pays distincts. Une telle lecture apparaît comme faussée et doit être rejetée non seulement parce qu'elle conduit moralement à accepter l'inacceptable, mais surtout parce qu'elle est intellectuellement malhonnête.

En effet, le conflit Ruandais ne relève pas de la fatalité, d'une barbarie spécifique aux hommes de cette région de l'Afrique. Il est constitutif de la mise en place des Etats indépendants et des formes de pouvoir alors installées. Chaque crise précisément datée et localisée (1959, 1973, 1994) peut très explicitement être analysée au travers de stratégies d'acteurs politiques jouant délibérément des fantasmes et des peurs collectifs pour mobiliser les peuples, surimposer les identités ethniques à toutes autres formes d'appartenance et de solidarité sociales.

Inversement, ce serait une tout aussi grande erreur que de faire du génocide de 1994 un événement exceptionnel coupé de tout arrière-plan historique. Ce génocide est certes un événement unique, par sa nature et son ampleur, dans l'histoire du Ruanda. Force est cependant de rappeler qu'il a été précédé d'événements que l'on peut qualifier de signes annonciateurs, voire de répétitions. Le génocide de 1994, se trouve implicitement inscrit dans la révolution hutue de 1959, dans les massacres de 1963, dans les flambées d'exclusion de 1973, et surtout dans les tueries sélectives qui accompagnent le début de la guerre de 1990..

### *2.2.1 La récurrence des massacres*

Jusqu'à 1994, les différents épisodes de violence au Ruanda ne faisaient l'objet que de peu d'analyses et encore moins de médiatisation, ce qui explique sans doute que la logique de massacres qui les sous-tendait soit restée incomprise par la communauté internationale. Un rappel des périodes les plus sanglantes emporte cependant la conviction de l'existence d'une telle logique.

Quelque temps avant l'indépendance du Ruanda, du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 1959, une flambée de violences, que l'histoire officielle a retenu comme une révolte sociale des paysans Hutus contre les seigneurs féodaux Tutsis, et au cours de laquelle plus de 2 000 habitations furent incendiées, fit environ 300 victimes. Ces massacres ont continué durant toute la période de décolonisation (1959-1963) et furent à l'origine d'un exode massif des Tutsis Ruandais vers les pays limitrophes, et plus particulièrement vers le sud de l'Ouganda. Ils constituèrent les premiers réfugiés africains qui reçurent une aide du HCR<sup>2</sup>.

En décembre 1963, une suite d'attaques des exilés Tutsis, à partir du Burundi et de l'Ouganda, finalement contenues, fournit l'occasion pour le pouvoir en place d'organiser une traque aux Tutsis de l'intérieur. Un plan concerté de massacres est appliqué par les autorités locales, bourgmestres et préfets, qui organisent des groupes d'autodéfense agissant en véritables escadrons de la mort. La radio nationale multiplie les messages de mise en garde contre « les terroristes Tutsis », surnommés les « Inyenzi », c'est-à-dire les « cafards » qui, dit-on, « n'attaquent que la nuit et sont aidés par leurs congénères » restés sur le territoire Ruandais. Le nombre de victimes est estimé à plus de 10 000 personnes. Beaucoup de témoignages de cette époque évoquent les scènes que l'on retrouvera en 1994 : la même violence populaire attisée par des rumeurs folles, les mêmes bons chrétiens transformés en tueurs, la même suite d'atrocités : mutilations, castrations, viols, enfants jetés vivants dans les incendies.

Vers la fin de 1972, la tension renaît, à l'instigation du Président Grégoire Kayibanda qui, de plus en plus menacé par les militaires et les politiciens Hutus du nord, s'efforce de recréer autour de lui l'unanimité, en ayant recours au bouc émissaire Tutsi. Le contexte régional est favorable à une nouvelle explosion : au Burundi voisin une terrible répression dirigée contre les Hutus a fait plus de 100 000 morts en 1972 ; le sentiment de peur et de haine contre les

---

<sup>2</sup> Haut Commissariat aux Réfugiés

Tutsis en est d'autant renforcé. A partir de la mi-février 1973, des listes d'employés, de fonctionnaires, de cadres sont placardées et incitent ceux qui y sont inscrits à « déguerpir ».

Le 5 juillet 1973, un coup d'Etat porte au pouvoir le Général-Major Juvénal Habyarimana. Faisant allusion à la situation troublée qui prévaut depuis février, le nouveau Président n'hésite pas à affirmer qu'il a pris le pouvoir pour empêcher de nouveaux massacres : le régime avait installé la division dans le pays. Au lieu de panser les blessures, la première république avait choisi de diviser pour régner. La garde nationale est intervenue au moment où le pays allait être précipité dans l'abîme. Elle vient de sauver la paix pour la prospérité de la nation tout entière.

L'échec de l'attaque armée du FPR lancée le 1<sup>er</sup> octobre 1990 déclenche un nouveau cycle de violences. Cette période, qui dure jusqu'à janvier 1993 est, celle des petits massacres. Le maintien des mentions ethniques sur les cartes d'identité, héritées de la période coloniale, aide aux repérages quand les intéressés sont loin de leur village. A nouveau, comme en 1963, on assiste à des comportements de pillages et de meurtres orchestrés par les autorités locales qui appellent la population à prévenir le danger représenté par les « Inyenzi ».

Les massacres perpétrés pendant cette période sont le produit d'une organisation qui impliquait de plus en plus l'Etat Ruandais lui-même . A titre d'exemple, des attaques du FPR étaient mises en scène avant des massacres. A l'Est du pays, loin du théâtre de la guerre et en dehors de la présence du FPR les tueries ont nécessité un travail d'organisation et de subversion d'autant plus important que les populations Ruandaises extrêmement stables et intégrées avaient, depuis longtemps, tissé des liens sociaux forts et qu'il n'était pas facile d'obtenir leur participation. Comme en 1994 les représentants de l'administration territoriale (bourgmestres et préfets), l'armée et la gendarmerie, mais aussi les milices paramilitaires Interahamwe, issues des mouvements de jeunesse du MRND<sup>3</sup> et demeurées sous la tutelle de ce parti sont intervenus dans ces massacres.

Ce bref rappel historique montre que les massacres systématiques de Tutsis au Ruanda sont en œuvre bien avant les événements de 1994.

Dans la région des Grands Lacs et au Ruanda en particulier des logiques de génocide ont été très tôt à l'œuvre durant les trois décennies qui ont suivi les indépendances. Cette logique s'appuie sur des stratégies d'acteurs politiques jouant délibérément des fantasmes et des peurs collectifs pour mobiliser les peuples, surimposer les identités ethniques à toutes autres formes d'appartenance et de solidarité sociales. En ce sens, les événements Ruandais d'avril 1994 constituent le dénouement programmé d'une crise politique méthodiquement portée à son paroxysme.

### ***2.2.2 Le génocide de 1994***

Deux traits importants doivent être soulignés qui devraient permettre de mieux comprendre le génocide de 1994.

Le premier concerne le rôle fondamental joué par les autorités locales dans la préparation et l'organisation des massacres. Même si l'armée est impliquée, elle n'est pas, comme dans beaucoup d'autres situations africaines, l'acteur et l'auteur principal des massacres. C'est surtout une administration locale proche de la population, qui joue un rôle essentiel dans l'initiative des massacres. On peut l'expliquer par le fait que les populations des campagnes étant en partie illettrées, et les agents de l'administration territoriale étant en contact avec elle quotidiennement, c'est eux qui disposent du pouvoir réel. La société traditionnelle étant très

---

<sup>3</sup> Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement

structurée, le pouvoir s'exerce sans difficulté. Il se manifeste par des injonctions, de simples incitations, voire des suggestions. L'observation de l'échiquier politique Ruandais permet d'ailleurs de vérifier que l'administration territoriale constitue pour tous les partis un enjeu fondamental.

Le deuxième trait significatif de cette période est la construction d'une véritable culture de l'impunité. Les massacres de 1963 par exemple ne donnèrent lieu qu'à quelques rares protestations internationales de la part de Radio Vatican qui parla « du plus terrible génocide depuis celui des juifs par Hitler » et de quelques personnalités. Au Ruanda même, après avoir tout d'abord nié l'existence de massacres, le Gouvernement ne reconnut que quelques bavures s'expliquant par la colère et la fureur du peuple contre les fanatiques Tutsis de l'intérieur aidés par les terroristes de l'extérieur.

A partir de 1990 le climat de violence qui règne au Ruanda est dénoncé par plusieurs acteurs : l'Eglise, bien que nombre de prêtres participent à cette violence, les partis d'opposition qui publient en 1992 un manifeste intitulé « Halte aux massacres des innocents » et la presse, notamment française. Mais ces dénonciations furent sans résultat. Un Tutsi réfugié en France a caricaturé le climat de cette période où « il était plus risqué de voler un poulet que de tuer un Tutsi ». Ce jugement est révélateur d'un état d'esprit.

Ce qu'enseigne in fine l'étude de cet arrière-plan historique plein de fureur et de violence, c'est que la violence politique est bel et bien un mode de production du politique à certaines époques de l'histoire contemporaine du Ruanda : elle intervient aux moments où la couche dirigeante sent sa cohésion menacée soit par une intrusion extérieure, soit par ses propres conflits internes.

Dû à la surpopulation les exodes qui ont vu l'afflux massif de réfugiés dans les pays limitrophes du Ruanda, sont les conséquences majeures des massacres décrits précédemment.

## **2.3 Réfugiés et déplacés**

La question des réfugiés est au cœur des problèmes qui agitent le Ruanda depuis l'indépendance. Elle jette en effet une lumière crue sur les tensions politiques et sociales internes au Ruanda, dont elle constitue à la fois la résultante et le révélateur, voire un moteur. Elle a notamment fait apparaître la faiblesse structurelle d'une économie agricole inadaptée aux dynamiques démographiques, l'incapacité du régime à construire une société fluide et son refus de procéder à un partage des richesses et du pouvoir, tout comme elle a été le miroir et le résultat de l'instrumentalisation des problèmes ethniques à des fins politiques.

### **2.3.1 Panorama de la population réfugiée**

La problématique de la mobilité dans les Grands Lacs, région dans laquelle la fluidité des populations rurales est une nécessité et représente une des contraintes majeures auxquelles la région est confrontée a été profondément renouvelée lors de l'accession à l'indépendance des pays de la région.

Durant la période coloniale, la mobilité forcée prit deux visages : les paysannats et l'émigration vers les colonies anglaises. L'objectif de la politique de « paysannats » était de développer une paysannerie moderne, dont l'activité devait être essentiellement tournée vers les cultures d'exportation. A cette fin, la tutelle belge organisa des transferts de populations du Ruanda ou du Burundi vers les régions peu peuplées. Ainsi, au Kivu par exemple, où plus de 150 000 hectares furent accordés aux Banya-Ruanda dans les années 1950, les 28 000 familles loties initialement atteignaient le chiffre de 40 000 environ, soit quelque 200 000 habitants transplantés ou natifs lors de l'accession à l'indépendance. Quant à l'émigration vers

les colonies anglaises, elle fut largement provoquée par la misère et par la fuite devant le travail forcé imposé par la tutelle. Au total, on estime entre 600 et 700 000 le nombre de Ruandais installés en Ouganda, au Congo et au Tanganyika au début des années 60.

Ce rappel historique, permet de donner une idée de la difficulté postérieure à évaluer le nombre de réfugiés qui quittent par vagues le Ruanda après 1959. Il met aussi en valeur la charge affective liée à ces mouvements de population. En effet, les souvenirs de la mobilité forcée durant la période coloniale sont demeurés vivaces dans l'esprit des Ruandais et renforcent les réfugiés dans leur refus d'accepter le statu quo.

La naissance des frontières lors de l'accession à l'indépendance renouvelle la problématique de la mobilité forcée. Les massacres précédemment évoqués provoquent la fuite par vagues successives de nombreux Ruandais, Hutus et Tutsis, puis exclusivement Tutsis, au travers du pays ou à l'extérieur des frontières. Ces exodes font suite aux événements rapportés ci-dessus:

- ◆ la guerre civile de 1959-1960 ;
- ◆ les premières tentatives armées de retour des exilés en 1963 ;
- ◆ les troubles répétés et plus ou moins localisés dans certaines préfectures en 1973.

Au total, des centaines de milliers de personnes viennent grossir les rangs des réfugiés en Ouganda, au Burundi, en Tanzanie ou au Zaïre, sans oublier celles qui rejoignent les communautés Ruandaises exilées dans d'autres pays d'Afrique (Kenya, Afrique de l'Ouest), en Europe (en Belgique surtout) et en Amérique du Nord.

A combien faut-il estimer le nombre de réfugiés à la fin des années 80 ? En apparence anodine, cette question devient, dans le contexte régional et national Ruandais, une question politique, la réponse conditionnant la nature de la solution susceptible d'être apportée au problème. Ces chiffres sont un splendide terrain d'affrontement politique et de propagande ” Cette incertitude sur les chiffres est aussi une illustration de la méconnaissance et de l'indifférence internationale à l'égard du problème des réfugiés Ruandais.

En 1964, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix-Rouge internationale dénombrent 336 000 réfugiés dans les camps placés sous leur contrôle, soit 200 000 au Burundi, 78 000 en Ouganda, 36 000 en Tanzanie et 22 000 au Zaïre. Ces chiffres ont été repris par les gouvernements dans les documents officiels.

L'évaluation du nombre de réfugiés à la fin des années 1980 repose quant à elle sur des reconstitutions. Trois hypothèses sont généralement émises. La première, qui estime à 2.000.000 le nombre de réfugiés Ruandais à la fin des années 1980, est, à l'évidence, peu réaliste, incluant des populations Banya-Ruanda qui n'ont jamais eu la nationalité Ruandaise. Défendue par les exilés Tutsis, cette estimation sert également à alimenter l'argumentation des autorités Ruandaises à la fin des années 1980 selon laquelle il n'est pas possible pour un aussi petit pays que le Ruanda d'accueillir une telle masse de population en sus. La deuxième hypothèse trouve sa source dans les recensements effectués par le Haut commissariat des Nations Unies aux réfugiés qui fait état dans ses documents de 300 000 réfugiés en 1990, chiffre retenu par les autorités Ruandaises de l'époque qui le considèrent comme la limite haute du nombre de personnes susceptibles de bénéficier du droit au retour. Cette hypothèse sous-estimerait cependant considérablement les effectifs réels des migrants politiques originaires du Ruanda La dernière hypothèse, retenue par les spécialistes mais rejetée par les autorités Ruandaises de l'époque, fait état de quelque 600 000 à 700 000 réfugiés à l'aube des années 1990 ; elle est bâtie à partir de l'application, aux réfugiés dénombrés dans les années 1960, d'un taux de croissance similaire à celui de la population Ruandaise.

Présentés dans un premier temps par le pouvoir Ruandais comme un bloc uniforme de monarchistes refusant la République, les réfugiés forment dans la réalité une masse beaucoup plus diversifiée. Beaucoup d'entre eux se sont souvent accommodés de leur exil en s'insérant dans le pays d'accueil, tout en entretenant le mythe du retour aux collines de leurs ancêtres.

Le contexte des années soixante était favorable à cette intégration qui était d'autant plus facilitée que l'élite tutsie comptait en son sein des cadres relativement bien formés. Au fil des années toutefois, les différences sociales s'accroissent. Être réfugié Ruandais pouvait signifier survivre misérablement dans la précarité d'un camp en Ouganda occidental ou gagner sa vie comme journaliste en Suisse, cultiver la terre au Zaïre, faire des affaires à Bujumbura ou encore être travailleur social à New York. S'agissant par exemple du Zaïre, les réfugiés du Kivu, vivaient en effet fort bien. Ils possédaient des plantations, des élevages, des boucheries, des abattoirs, et étaient bien intégrés.

Quant aux réfugiés tutsis Ruandais d'Ouganda, ils se sont massivement engagés aux côtés de la National Resistance Army de Yoweri Museveni dans sa lutte contre le régime de Milton Obote. Leurs représentants au sein de cette armée ont fini par y occuper des postes clefs, notamment dans l'état-major et les services de renseignement.

### ***2.3.2 Une intégration devenue impossible***

Longtemps, la question des réfugiés Ruandais a été traitée uniquement en termes humanitaires, situation amplifiée par le fait que les réfugiés eux-mêmes, après des tentatives infructueuses de retour au pays par la force au début des années 1960, privilégièrent à partir de cette date leur intégration socio-économique dans leur pays d'accueil. C'est aussi la période pendant laquelle se forment en leur sein une forte solidarité et une conscience collective.

Le début des années 1980 marqua cependant le réveil de la diaspora Ruandaise, notamment du fait de la dégradation de la situation des réfugiés dans leurs différents pays d'accueil.

Au Zaïre, la loi de 1972 sur la nationalité, qui avait accordé à une importante partie des réfugiés Ruandais la citoyenneté zaïroise, est révisée dans un sens plus restrictif par la loi du 29 juin 1981. Désormais la qualité de Zaïrois n'est reconnue qu'à ceux qui peuvent prouver que, dans leur lignée, un des ascendants a été ou est membre d'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans ses limites du 1er août 1885.

En Ouganda, l'expulsion des Banyaruanda décidée par le Président Milton Obote en octobre 1982 dans l'espoir de priver son rival M. Yoweri Museveni d'une partie de ses appuis renforce encore le sentiment d'insécurité et de précarité des réfugiés d'origine Ruandaise. Rejetés par les deux pays qui refusent de les reconnaître comme citoyens, 80 000 personnes se retrouvent dans un « no man's land » entre l'Ouganda et le Ruanda. L'arrivée au pouvoir de M. Yoweri Museveni en janvier 1986, grâce notamment, à l'aide apportée par les réfugiés Ruandais Tutsis, met fin aux persécutions dirigées contre eux. Mais leurs succès dans l'armée, dans l'administration et dans les affaires éveillent très vite la jalousie des Ougandais. Le Président Yoweri Museveni lui-même est l'objet de nombreuses critiques selon lesquelles il serait manipulé par la minorité tutsie Ruandaise, ce qui le contraint à prendre publiquement quelques distances avec elle.

C'est alors que les Ruandais Tutsis qui estimaient avoir droit à la reconnaissance des populations ougandaises pour la part qu'ils avaient prise à la lutte de libération, comprennent avec amertume, qu'ils ne seront jamais chez eux en Ouganda.

C'est vers cette même période que les réfugiés Ruandais commencent à se structurer en associations, souvent présentées comme d'intérêt culturel afin de ne pas tomber sous la législation du pays d'accueil mais qui, de fait, sont de caractère politique. Ces associations sont utilisées par les réfugiés comme relais pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme commis par le Gouvernement de M. Juvénal Habyarimana et faire reconnaître par la communauté internationale leur droit au retour. Le Congrès des réfugiés Ruandais organisé à Washington en août 1988 est une bonne illustration de ce nouveau contexte et de ces revendications.

### ***2.3.3 Les réponses apportées au problème des réfugiés***

Pendant trente ans, le problème que pose l'existence de centaines de milliers de réfugiés dans les pays voisins et dans les pays occidentaux n'a jamais été sérieusement abordé.

L'analyse de l'attitude des autorités Ruandaises à l'égard du problème des réfugiés est rendue d'autant plus difficile qu'il faut faire la part entre opinions sincères et manipulations tactiques, entre les discours d'ouverture destinés aux enceintes internationales et les incitations à la haine à l'attention des nationaux.

Il faut attendre le début des années 80 pour connaître les premières prises de position publiques du Président Juvénal Habyarimana. Le discours tenu a le mérite de la clarté : les contraintes démographiques et économiques du Ruanda sont incompatibles avec le retour des réfugiés, qui doivent donc s'installer où ils sont. Ce discours est très clairement appliqué lorsque le Ruanda bloque à la frontière ougandaise, en 1982, les réfugiés expulsés par le régime du Président Milton Obote.

Au fil des années, le lien indissociable entre le sort du Ruanda et celui de sa diaspora devenant pourtant flagrant, les autorités Ruandaises abordent à nouveau le sujet, sans résultat tangible toutefois.

Ainsi, le 26 juillet 1986, le comité central du MRND accepte le principe du droit au retour des réfugiés tout en l'assortissant de conditions de ressources et envisage la délivrance de laissez-passer d'entrée au Ruanda pour des visites ponctuelles. Mais le contexte, marqué par la dégradation de la situation au Burundi et au Kivu, empêchera toute concrétisation de ces propositions, d'autant que, face à ces initiatives, la réaction des réfugiés est mitigée, quand elle n'est pas hostile. Ceux-ci ont alors le sentiment que même les organisations humanitaires se sont ralliées à la solution, présentée comme la plus réaliste, de l'intégration définitive des réfugiés dans les pays d'accueil.

La fin des années 1980 semble marquer un infléchissement des positions Ruandaises, dont il est difficile de mesurer le caractère sincère ou tactique. Ce pourrait être une tentative de diviser l'élite tutsie.

Le poids de la dimension régionale ne doit toutefois pas être négligé. A coup sûr, le retour d'une situation politique stable en Ouganda en 1986 après la chute de Milton Obote et la dictature d'Amin Dada ne joue pas en faveur du Ruanda. L'Ouganda entre alors dans un schéma politique dont l'objectif est la consolidation de l'unité nationale, ce qui passe notamment par le retour de ses propres réfugiés. D'une autre manière, mais avec des effets similaires, la volonté de dépasser le clivage ethnique au Burundi après août 1988, marginalise, en les soulignant, les problèmes Ruandais.

Concrètement, en février 1988, un Comité interministériel rwando-ougandais pour les réfugiés est saisi du problème. Le Président Yoweri Museveni s'est impliqué personnellement dans la recherche d'une solution en tentant de convaincre le Président Juvénal Habyarimana qu'il y allait de son propre intérêt. M. Kahinda Otafiire, ancien Secrétaire d'Etat ougandais aux collectivités locales rappelait : « Nous disions aux Ruandais que nous pouvions certes désarmer les réfugiés tutsis mais que nous ne pouvions leur retirer ni leur habileté ni leur intelligence du combat ».

Un arrêté du 9 février 1989 du Président Juvénal Habyarimana a créé une Commission spéciale sur les problèmes des émigrés Ruandais (le terme d'émigrés que les réfugiés refusent est ainsi maintenu). Le choix des membres de cette Commission illustre toutefois les limites de la démocratisation envisagée puisqu'on y retrouve beaucoup de ceux qui, en 1994 seront des acteurs du génocide, notamment pour ne citer que les deux noms les plus connus M.Ferdinand Nahimana et le Colonel Theoneste Bagosora. Il n'est donc pas étonnant que les représentants Ruandais campent sur la politique antérieurement définie à l'égard des réfugiés : rapatriement volontaire et individuel de ceux qui ont les moyens pécuniaires de rentrer et naturalisation des autres dans les pays d'accueil.

Au total, les résultats de cette politique sont extrêmement ténus : en novembre 1989, M. Casimir Bizimungu, Ministre des Affaires étrangères et Président de la Commission spéciale, ne peut avancer que 300 cas de retours négociés individuellement depuis 1986.

#### ***2.3.4 L'implication tardive et insuffisante de la communauté internationale***

Après l'attaque du FPR en octobre 1990, la question des réfugiés devient d'une actualité brûlante. Lors de la réunion de Mwanza qui se tient le 17 octobre 1990 sous l'égide de médiateurs belges et tanzaniens, les Présidents Ruandais et ougandais acceptent le principe d'une conférence régionale sur le problème des réfugiés, à l'instigation du HCR et de l'OUA<sup>4</sup>. Cette conférence a lieu à Dar Es-Salam, le 19 février 1991, et débouche sur une déclaration commune au terme de laquelle le Gouvernement Ruandais s'engage à offrir à chaque réfugié le choix entre une des trois solutions suivantes : le retour au Rwanda, l'intégration par naturalisation dans le pays d'accueil, l'établissement dans le pays d'accueil avec maintien de la nationalité Ruandaise.

Dès lors le cadre étant fixé et bénéficiant de la plus large caution internationale, tout réside dans son application et la bonne volonté effective des autorités Ruandaises. Un Plan d'actions pour une solution durable du problème des réfugiés Ruandais est mis au point par le HCR et l'OUA : il fixe un cadre de travail, des objectifs et des tâches parfaitement identifiés. Toutefois, c'est en premier lieu au Gouvernement Ruandais qu'il appartient de réunir sur chaque site retenu les conditions d'une insertion satisfaisante à la fois pour les populations locales et les nouveaux arrivants. Or, on constate que la question des réfugiés est très largement considérée comme une cause imposée de l'étranger par des étrangers, et c'est avec une totale bonne conscience que la majorité des officiels Ruandais tout comme le menu peuple estiment que la prise en charge du retour des réfugiés relève de l'entière responsabilité des aides étrangère.

Il est vrai également que l'évolution de la situation politique au Rwanda, et notamment le retard pris par le processus électoral et les campagnes anti-tutsis de certains médias, n'établit pas un climat de confiance parmi les candidats potentiels au retour.

---

<sup>4</sup> Organisation pour l'Unité Africaine

Comment expliquer le désintérêt de la communauté internationale à l'égard de la question des réfugiés Ruandais ? Nous pouvons donner quatre éléments d'explication : l'ignorance de certaines réalités africaines, l'analyse exclusive de la situation en termes de minorités/majorités, la propagande du pouvoir politique Ruandais, l'image d'Epinal véhiculée par les missionnaires d'un Président chrétien représentant dignement et démocratiquement une majorité laborieuse dans le pays le plus christianisé d'Afrique. Un rapport international sur « l'évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Ruanda » publié en 1994 souligne de son côté qu'au début de 1990, les pays occidentaux sont préoccupés par d'autres événements en Europe et par la désintégration de l'Union soviétique.

Par rapport à ces enjeux, la situation de centaines de milliers de réfugiés tutsis dans la région des Grands Lacs est de faible importance pour la communauté internationale. C'est dans ce contexte que le FPR, abandonnant la voie diplomatique, choisit l'option militaire et, en l'absence des Présidents Juvénal Habyarimana et Yoweri Museveni de leurs pays respectifs, envahit le nord-est du Ruanda le 1<sup>er</sup> octobre 1990.

### **3 LA RESPONSABILITE DES DIFFERENTS ACTEURS**

Les précédents développements tendent à montrer comment cet événement tragique s'inscrit dans l'histoire Ruandaise et comment, en même temps, il est exceptionnel et relève d'une autre nature que les massacres qui se sont succédé. Seule cette double grille de lecture des causes historiques qui se rattachent au temps de l'histoire Ruandaise et l'existence d'un catalyseur qui a permis la conjonction de ces causes permet de rendre compte d'un événement à proprement parler inconcevable.

A l'heure actuelle, deux écoles, l'une qui s'inspire d'une théorie volontariste et les tenants d'une théorie fonctionnaliste, proposent une explication du génocide.

D'un côté, un courant essentialiste qui voit, dans le régime mis en place au Ruanda au tournant de l'indépendance, la cause originelle d'un drame : ce régime s'est construit sur la haine du Tutsi et n'a pu que conduire à un génocide. Les violences de 1959, massacres de Tutsis, fuite des populations menacées, instauration de quotas, etc. participent de cette logique, qui s'est accompagnée d'explosions sporadiques.

De l'autre côté, un courant d'interprétation de type fonctionnaliste, met l'accent sur une nécessaire périodisation de l'histoire du Ruanda indépendant et distingue, du point de vue de la question ethnique, la période Kayibanda, la période Habyarimana jusqu'au milieu des années 1980, puis la deuxième période Habyarimana. Les tenants de cette interprétation s'attachent à montrer comment la dégradation de la situation économique et du contexte socio-politique permet l'explosion de la violence. Pour eux, c'est l'agression du FPR, qui aurait été le catalyseur de la crise, et qui, conjuguée à une situation économique et sociale fortement dégradée et à la compétition croissante des élites, aurait provoqué une sorte de condensation de la crise et l'explosion de la violence.

En fait, ces deux thèses ne s'opposent pas radicalement si l'on distingue les causes structurelles des causes directes. L'intérêt de la thèse fonctionnaliste est toutefois de montrer que les événements de 1994 ne constituent pas un massacre de plus, mais un phénomène d'une autre nature que les violences précédentes.

Pour résumer, on peut dégager comme causes conjoncturelles ou directes les conditions économiques (effondrement des cours du café, chute du PIB, dévaluation, baisse du revenu...), les conditions politiques (le rôle de la propagande et de la terreur politique) et l'attitude de la communauté internationale, en particulier celle de la France.

#### **3.1 La responsabilité Ruandaise**

La mise en évidence de ces différents facteurs ne suffit cependant pas à expliquer la réalisation du génocide.

Dans un contexte aussi dégradé, l'autorité publique est intervenue directement non pas pour apaiser mais pour exacerber et exploiter les tensions et organiser les massacres. Dans cette société très fortement encadrée par l'Etat, la parole de l'autorité publique joue un rôle de premier plan. Non seulement elle est écoutée, mais en plus elle est obéie. D'où le poids de la propagande extrémiste et de l'administration.

### *3.1.1 Situation politique (Les accords d'Arusha)*

Ces accords qui bouleversent totalement la réalité politique du Rwanda et qui marquent une rupture institutionnelle avec les régimes que connut le pays depuis l'indépendance constituent dans la réalité une suite de protocoles et d'accords signés entre le 29 mars 1991 et le 3 août 1993, par le FPR et le président Habyarimana.

Ils ont été peu à peu élaborés à partir d'un accord de cessez-le-feu signé au Zaïre le 29 mars et le 16 septembre 1991 puis à Arusha le 12 juillet 1992.

Il s'agit tout d'abord d'un protocole d'accord relatif à la définition de l'État de droit (Arusha le 18 août 1992).

De plusieurs protocoles d'accord concernant le partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie (GTBE) (Arusha, 30 octobre 1992 et 9 janvier 1993).

D'un protocole d'accord portant sur le retour des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées (Arusha, le 9 juin 1993).

Du protocole d'accord relatif à l'intégration des FAR<sup>5</sup> et de celles de l'APR<sup>6</sup> (Arusha, le 3 août 1993).

Du protocole d'accord réglant les questions diverses et les dispositions finales (Arusha, 3 août 1993).

Politiquement, le président de la République perdait quasiment tous ses pouvoirs. Quant au GTBE, responsable de la transition, il fut constitué par les partis politiques participant au gouvernement constitué le 16 avril 1992 plus le FPR.

La répartition des portefeuilles avait été fixée par le protocole signé à Arusha le 9 janvier 1993, à savoir, cinq ministères pour le MRND dont ceux de la défense et de la Fonction publique; cinq pour le FPR ont celui de l'Intérieur plus un poste de vice-Premier ministre; le MDR obtenait quatre ministères dont celui des Affaires étrangères, mais ce parti désignera le Premier ministre qui sera M. Faustin Twagiramungu; le PSD<sup>7</sup> aura trois ministères dont celui des Finances; le PL également trois ministères et le PDC<sup>8</sup> un seul.

La nouvelle armée nationale Rwandaise sera forte de 19 000 hommes dont 6 000 pour la gendarmerie. Les FAR fourniront 60 % des effectifs et le FPR-APR 40 %. Pour ce qui est du commandement, les postes seront répartis pour moitié aux FAR et au FPR-APR. Le chef d'état-major de l'armée sera issu des FAR et celui de la gendarmerie de l'APR.

Il était prévu que les institutions de transition se mettent en place le 10 septembre 1993 au plus tard avec une durée de la période de transition s'élevant à 22 mois.

Les accords d'Arusha marquent donc une sévère défaite du MRND et une nette victoire du FPR. Dans le gouvernement de transition effectif de 1992 à 1993, le MRND était en effet encore nettement dominant ce qui n'est plus le cas dans le GTBE puisqu'il y est placé sur un pied d'égalité avec le FPR. Si l'on prend en compte les autres partis, le MRND est non seulement minoritaire, mais encore incapable de faire prendre en compte ses intérêts vitaux.

---

<sup>5</sup> Forces Armées Rwandaises

<sup>6</sup> Armée Patriotique Rwandaise

<sup>7</sup> Parti Social Démocrate

<sup>8</sup> Parti Démocrate Chrétien

Quant à l'armée qui constituait l'assise même du régime, elle est désormais à 40 % composée de membres de l'APR.

Dans ces conditions, les extrémistes Hutu crient à la trahison du président qui aurait livré le Ruanda aux Tutsi. CDR<sup>9</sup> et aile extrémiste du MRND appuyés sur les milices et relayés par leur presse et les radios vont donc tout mettre en œuvre pour tenter de saboter l'application des accords d'Arusha.

L'application des accords se fit dans le chaos et l'improvisation. Essentiellement parce que l'ONU ne fut pas en mesure de déployer les 2 500 hommes de la MINUAR (Mission des Nations Unies d'assistance au Ruanda) dans les délais prévus. C'est ainsi que le GTBE ne put être installé le 10 septembre 1993 car ce ne fut que le 5 octobre que le Conseil de sécurité décida la création de ladite MINUAR. Elle aurait pourtant dû commencer son déploiement sur le terrain durant la seconde quinzaine du mois de novembre. De fait, les 2 500 hommes la composant ne seront jamais réunis. De plus, les partis politiques devant participer au GTBE vont se déchirer.

Les deux principaux partis d'opposition, à savoir le MDR et le PL<sup>10</sup> vont même être profondément atteints par des scissions à base idéologique dans le cas MDR et ethnique dans celui du PL. Dans les deux cas, la tendance dure se ralliera au « Hutu power ».

Au sein du PL, les Tutsi conduits par Landoald Ndaingwa s'opposent aux Hutu; au MDR, la tendance dirigée par Faustin Twagiramungu, président du parti est dénoncée comme favorable au FPR par celle qui est animée par Donat Murego, le secrétaire national lui, se réclame directement de l'héritage du Parehutu dont il reprend d'ailleurs le nom.

La coalition des FDC<sup>11</sup> n'est donc pas en mesure de jouer véritablement un rôle de premier plan après la signature des accords d'Arusha.

Les problèmes internes aux principaux partis de l'opposition vont donc conduire à une recomposition mais aussi à un blocage total des institutions d'Arusha. Les fractions de ces partis se déchirent en effet et cherchent à imposer leurs propres listes de députés et de ministres contre celles décidées par leurs propres partis. Or, la recomposition s'effectue sur une base ethnique ou de définition des rapports ethnique

C'est ainsi que tous ceux qui refusent la présence des Tutsi se regroupent et constituent une coalition avec le MRND; il s'agit des tendances « Hutu Power » du MDR et du PL. À l'opposé, le MDR rénové, le PL tendance Ndasingwa et le PSD se rapprochent du FPR.

Le MDR a déjà éclaté quand, le 13 novembre, c'est au tour du PL de se déchirer quand Landoald Ndasingwa réussit à faire élire quatre Tutsi au comité exécutif du parti et à en désigner un cinquième pour le poste de président de l'Assemblée nationale de transition qui revient au PL. Les Hutu quittent alors le PL et rejoignent la mouvance « Hutu Power ».

Puis, alors que les premiers éléments de la MINUAR débarquent enfin au Ruanda, le nord du pays et plus précisément la zone démilitarisée est le théâtre de massacres dont les auteurs ne sont pas identifiés.

---

<sup>9</sup> Coalition pour la Défense

<sup>10</sup> Parti Libéral

<sup>11</sup> Forces Démocratiques du Changement

À la fin du mois de décembre le processus de transition semble enfin se mettre en place puisque la délégation du FPR entre à Kigali escortée par des Casques bleus. Cette délégation est composée de 600 hommes de l'APR qui doivent assurer la sécurité des ministres et des députés FPR. Mais les divisions des partis politiques de la coalition anti-Habyarimana bloquent une fois de plus le processus tandis que le président, bien en place, prête serment le 5 janvier 1994.

La crise politique qui paralyse la mise en application des accords d'Arusha est due aux divisions internes du MDR et du PL.

Le 21 octobre 1993, le président du Burundi avait été assassiné par des militaires tutsi et les extrémistes hutu déclenchèrent de vastes massacres de Tutsi à travers le pays. Au Ruanda, les courants extrémistes hutu se mobilisèrent en faveur de leurs frères du Burundi et la tendance « Hutu Power » du MDR se joignit à eux, participant à des manifestations communes et adoptant leurs slogans racistes anti-Tutsi ce qui accentua encore davantage la coupure interne du parti.

La campagne anti-Tutsi, donc anti-FPR devint d'autant plus violente et virulente que, depuis le 8 juillet 1993, les extrémistes hutu disposent de leur radio, radiotélévision libre des Mille Collines (RTLTM). Cette radio réussit en quelques mois à rallier autour d'elle tous les courants extrémistes hutu. Son influence sera telle que la radio nationale, Radio-Ruanda devra à son tour développer un discours de haine raciale pour ne pas perdre toute une fraction d'auditeurs.

Profitant de ces incertitudes et de ces hésitations, les courants extrémistes Hutu opposés aux accords d'Arusha vont entreprendre de faire monter la tension qui atteindra un niveau de pré-guerre civile dans les jours qui précéderont la mort du président Habyarimana le 6 avril 1994.

### ***3.1.2 Le Ruanda auteur de sa propre histoire***

Le 6 avril vers 20 heures, alors que le Ruanda est confronté à une très grave crise de régime, l'avion présidentiel explose en vol au moment où il s'apprêtait à atterrir à Kigali et s'écrase sur la résidence présidentielle. Dans ce qui apparaît très certainement comme un attentat, périssent le président Habyarimana, le président Cyprien Ntaryamira du Burundi, le général Nsabimana, chef d'état-major des FAR et les trois membres français de l'équipage, le colonel Jean-Pierre Minaberry, le major Jacky Héraud et l'adjutant-chef Jean-Marie Perrine.

Trois questions ont immédiatement été posées:

- Qui a tiré le missile ayant abattu l'avion?
- Qui avait intérêt à tuer le président Habyarimana ?
- Qui avait les moyens d'abattre l'avion ?

Cette dernière question est la plus importante car seules les FAR et l'APR disposaient de missiles sol-air. L'opposition démocratique Ruandaise semble donc étrangère à ce complot.

Le FPR avait-il intérêt à supprimer le président Habyarimana qui était un homme fini politiquement mais qui avait donné sa caution au partage du pouvoir politique et militaire avec lui ?

Les extrémistes hutu de la tendance CDR qui considéraient que le président Habyarimana avait trahi les hutu en signant les accords d'Arusha porteraient-ils la responsabilité de l'attentat? Auraient-ils voulu provoquer un choc leur permettant en quelques jours de liquider physiquement l'opposition? Nul ne peut l'affirmer même si dans les heures qui suivent la mort du président, un plan parfaitement étudié et coordonné de massacres se déroula selon les volontés de ceux qui avaient planifié le génocide.

À qui profite le crime est encore une fois le préalable à toutes les interrogations ? Dans l'état actuel des connaissances, et en dépit des révélations plus ou moins sensationnelles, l'attentat du 6 avril 1994 conserve tout son mystère. Mais il a déclenché un génocide qui durera quatre mois, et fera un nombre de victimes de l'ordre de 800 000. Il est couvert ou organisé par des membres du gouvernement intérimaire mis en place après la disparition d'Habyarimana, mais aussi par des responsables militaires, ainsi que les membres de la CDR, du MRND et leurs milices. Une responsabilité lourde pèse sur eux, et notamment sur le Colonel Bagosora, directeur des services du ministère de la Défense, Augustin Bizimungu, Ministre de la Défense, et de nombreux responsables militaires et civils qui ont coordonné le génocide.

Ceci rappelé, une question se pose toujours : comment Monsieur tout-le-monde est-il devenu un tueur ?

### **L'état Ruandais ordonnateur du génocide**

Fortement centralisé par tradition, l'Etat Ruandais n'a guère eu de difficultés, via les bourgmestres et les différentes autorités locales à regrouper les populations, à un échelon très décentralisé, dans des structures d'autodéfense civile dont la formation était faite par les FAR. Dans un pays, où, par ailleurs, la lecture des journaux n'était pas une pratique très développée, la radio s'est révélée être le moyen idéal de diffusion d'une propagande raciste.

Il a été ainsi mis en place un dangereux maillage de la société qui n'a guère suscité de réactions de la part de l'Eglise Ruandaise, cet autre Etat dans l'Etat, devenu une « Eglise du Silence ». La lettre des évêques de la conférence épiscopale du Ruanda du 11 mars 1994 a pourtant dénoncé les auteurs de troubles et condamné les tueries et les pillages commis sous l'uniforme militaire ainsi que l'escalade de la violence en demandant aux autorités publiques de réagir mais, en vain, car les représentants de l'Eglise catholique Ruandaise subissaient, eux aussi, le poids culturel de leur ethnie.

Pas plus que les principaux dignitaires de l'Eglise, les responsables militaires Ruandais qui n'étaient pas impliqués dans la préparation des événements n'ont réagi.

Avec l'aide des médias extrémistes, l'Etat Ruandais renforce les rouages qui vont conduire au génocide, tandis que se mettent en place les milices. Il n'est pas utile d'insister davantage sur le rôle joué par la Radiotélévision Libre des Mille Collines. Elle lance en automne 1993 des appels à la haine, soutenue en coulisses par le pouvoir. Elle rythmera les journées du génocide à partir du 6 avril 1994 en multipliant les appels à l'extermination.

### **Les Ruandais auteurs des massacres**

Ce sont les Ruandais, et non pas seulement Etat Ruandais qui ont commis ce génocide. Il ne s'agit donc pas d'invoquer un quelconque atavisme qui voudrait que la violence soit naturellement plus facilement acceptée qu'ailleurs, que les Ruandais obéissent, par nature, aux ordres qui leur sont donnés, y compris quand il s'agit de tuer.

Qu'il y ait eu en revanche une construction politique, fondée sur une organisation de type autoritaire et sur des outils de propagande structurée, qui a créé un climat favorable à la mise en œuvre d'un génocide, ne semble pas pouvoir être contesté. C'est sous cette pression que les Ruandais ont acquis la conviction intime que le meurtre des Tutsis était la seule solution pour eux, qu'il fallait tuer pour ne pas être tué. Le meurtre systématique de l'autre, l'éradication de l'ennemi intérieur, comme solution préventive : ce ressort du génocide a été clairement mis en lumière dans d'autres génocides, notamment pour la Shoah.

Les personnalités d'exception qui ont tenté de résister en n'obtempérant pas aux ordres de massacres du début avril ont été limogés puis tués et remplacés par des individus plus dociles.

### **3.2 Responsabilité de la communauté internationale**

Après son accession au pouvoir, le nouveau gouvernement issu du FPR s'est étonné publiquement du nom de l'opération des Nations Unies : Mission des Nations Unies pour l'assistance au Ruanda (MINUAR). Il a demandé quand la mission avait réellement aidé le Ruanda.

Le précédent et l'actuel Secrétaire général de l'ONU ont reconnu les défaillances de cette organisation pour prévenir, empêcher et arrêter le génocide Ruandais. De nombreux intervenants ont accusé l'ONU de non-assistance à personnes en danger. D'une part, les massacres ont commencé alors que les forces de l'ONU étaient présentes au Ruanda, sans que ces dernières aient tenté de les arrêter. D'autre part, la réduction des effectifs de la MINUAR à un chiffre symbolique, décidée par la résolution 912 le 21 avril 1994, a été perçue par les organisateurs du génocide comme un blanc-seing donné à leur action.

Le comportement de l'ONU n'a pas été à la hauteur des événements. Mais, pour ne pas faire de l'ONU le bouc émissaire de l'impuissance des Etats, il convient de rappeler que le Secrétaire général n'a d'autres autorité et volonté que celles que lui confèrent les Etats qui la composent, au premier rang desquels les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. L'activité de l'ONU est d'abord déterminée par la logique de puissance et les contraintes de politique intérieure des Etats souverains. S'interroger sur la responsabilité de l'ONU dans les événements intervenus au Ruanda, c'est donc examiner aussi l'attitude des acteurs étatiques. Certains ont exercé un rôle central dans cette région des Grands Lacs. La France naturellement mais également l'Ouganda, servant parfois de relais à l'influence des Etats-Unis et la Belgique un peu malgré elle.

#### **3.2.1 L'impuissance de l'ONU**

Il est important de rappeler que l'action de la communauté internationale s'inscrit dans les limites de la réalité d'un système onusien avec ses pesanteurs administratives, ses contraintes financières, ses compromis politiques ainsi que l'illustrent l'échec de la tentative française d'imposer le recours au chapitre VII lors du vote de la résolution 918 sur la MINUAR II et son absence d'armée permanente. Les opérations de maintien de la paix peuvent réussir lorsque le Conseil de sécurité fixe des objectifs concrets, lorsque l'Assemblée générale affecte les ressources nécessaires, lorsque les pays fournissant des contingents envoient en temps voulu des effectifs suffisants, bien formés et équipés, enfin lorsque les parties en cause font preuve d'un minimum de bonne foi. Tous ces éléments sont fondamentaux mais le plus important réside dans la volonté politique des parties et du Conseil de sécurité, faute de quoi les missions de maintien de la paix ont les plus fortes chances d'échouer.

Force est de constater en effet que la communauté internationale a fauté principalement au Ruanda par l'absence d'une volonté politique clairement exprimée et d'un engagement pleinement assumé, que ce soit avant ou après le déclenchement du génocide.

Ce manque d'engagement s'est traduit par une triple carence de la communauté internationale et explique les cinq erreurs qu'elle a commises.

#### **Les carences**

↳ La première concerne son incapacité à mettre en application une diplomatie préventive efficace. Il est frappant de constater que, si la communauté internationale a contribué activement à proposer des solutions générales aux principaux problèmes Ruandais, elle a été incapable d'assurer le respect de la mise en œuvre des principes qu'elle avait elle-même posés. Cela se vérifie aussi bien pour le problème des réfugiés, que pour la question du respect des droits de l'homme ou encore pour l'application des accords d'Arusha.

↳ La deuxième concerne les moyens mis en œuvre. C'est cette carence qui explique que la MINUAR soit devenue, non le garant et le soutien des accords d'Arusha, mais le greffier de leur non-application. Son attitude a été davantage celle d'un simple spectateur que d'un acteur résolu à promouvoir et faire respecter des solutions que chaque partie s'était engagée à respecter.

↳ La troisième carence concerne l'incapacité de la communauté internationale à asseoir sa crédibilité. Lorsque les responsables de la MINUAR protestent contre l'existence de caches d'armes, la seule réaction qu'ils réussissent à provoquer est non l'arrêt mais l'accélération de la distribution des armes. Lorsque la MINUAR développe un discours de protection de droits de l'homme, les appels à la haine ethnique se multiplient sur les ondes de la RTLM et les massacres continuent dans le pays. M. Ahmedou Ould-Abdallah, qui fut le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Burundi, a beaucoup insisté sur la perte de crédibilité de la MINUAR, qu'il impute principalement à deux actes de faiblesse : tout d'abord avoir accepté d'être refoulée du lieu sur lequel l'avion présidentiel s'était écrasé ; ensuite, avoir été dans l'incapacité d'assurer la protection du Premier Ministre, Agathe Uwilingiyimana.

### Les erreurs

↳ La première erreur de l'ONU dans la gestion de la crise Ruandaise est, au départ, une erreur d'analyse qui a été maintenue jusqu'au génocide. La situation au Ruanda est considérée comme une simple guerre civile et le rôle principal de l'ONU conçu comme un rôle de médiation entre les parties. Les conflits politiques au sein de la classe politique Ruandaise, les stratégies à moyen terme des parties en présence, les réactions de peur et de haine entretenues dans la population sont délibérément ignorés par le Conseil de sécurité. L'efficacité de l'action de l'ONU exigeait une coopération des parties en présence. Cette condition préalable et nécessaire n'ayant de fait jamais existé, l'ONU s'est retrouvée bien seule pour promouvoir un processus de paix, face à des parties qui continuaient à privilégier une logique de guerre.

↳ La deuxième erreur de l'ONU a été une erreur de conception de l'opération de maintien de la paix. Certes, la difficulté à mobiliser des troupes, l'hétérogénéité des contingents finalement rassemblés, les problèmes linguistiques ne sont pas spécifiques à l'opération du Ruanda. Cependant, ils ont considérablement contribué à tendre les relations et à favoriser la dégradation de la situation. Le temps, celui nécessaire au déploiement de la MINUAR comme celui finalement demandé pour la mise en place des institutions de transition, a joué contre la paix. Sans mésestimer la difficulté à trouver des ressources en hommes et en moyens -lors de la formation de la MINUAR I, il y avait, selon l'ONU, environ 80 000 soldats de la paix déployés dans le monde entier, force est de constater certaines défaillances dans la planification, la coordination et la logistique des opérations successives de maintien de la paix.

↳ La troisième erreur imputable à l'ONU est une erreur de réaction à l'évolution de la situation. Certes, au fil des résolutions successives, la MINUAR a endossé tour à tour l'habit d'une mission d'accompagnement des accords de paix, puis d'une mission humanitaire et enfin celui d'une composante militaire d'une opération de restauration de l'Etat. Il est cependant dommage que cette plasticité des mandats n'ait pas répondu aux exigences d'un objectif clairement établi et reconnu : l'application des accords d'Arusha. Elle a au contraire donné l'impression d'actions improvisées, plus subies que voulues, et parfois contradictoires, plus inspirées par les intérêts immédiats de ceux qui les décidaient, que par la sécurité et le devenir des Ruandais. Il est pour le moins regrettable que, devant la dégradation des conditions de sécurité au cours de l'année 1993, dont certains militaires

de la MINUAR furent eux-mêmes les victimes, et le blocage institutionnel qui empêchèrent le déroulement normal du processus d'Arusha, l'ONU n'ait su répondre autrement qu'en agitant périodiquement la menace de son départ. Le recours au chapitre VII, qui autorise l'usage de la force, aurait dû être envisagé dès cette époque, ne serait-ce que pour permettre le retour à des conditions de sécurité permettant un dialogue serein et constructif.

➤ La quatrième erreur de l'ONU concerne la gestion de l'information à l'égard de la population Ruandaise sur les objectifs de sa présence et la coupable tolérance dont elle a fait preuve à l'égard de la diffusion de messages de haine et d'appel au meurtre. La mise en place d'une radio MINUAR en février 1995 qui, de l'avis général a beaucoup contribué à l'apaisement des esprits par des nouvelles impartiales et objectives, montre, *a contrario*, les dangers qu'il y a eu à laisser les Ruandais sous l'influence d'une information partielle et agressive. Une action de surveillance ou de brouillage des émissions de RTL M aurait dû être envisagée.

➤ La cinquième erreur des Nations Unies est une faute, car elle fut commise consciemment. Elle a été de refuser de reconnaître rapidement que l'on était en présence, non de la reprise d'une guerre civile, mais de la mise en œuvre d'un génocide, et qu'à ce titre, la communauté internationale entière était concernée. Dès lors, la décision de désengagement du 21 avril 1994 ne peut pas être considérée comme la sanction légitime à l'encontre de parties n'ayant pas respecté les accords. Elle s'apparente plutôt à un sauve qui peut généralisé.

L'explication de l'impuissance organisée de l'ONU tient d'une part au fait que le Rwanda n'entre pas dans le cadre des intérêts nationaux immédiats des grandes puissances mais aussi au précédent somalien dont la référence était constamment citée dès que l'on évoquait le Rwanda. L'obsession de la politique du zéro victime parmi les casques bleus a conduit la MINUAR à refuser toute mission dangereuse, de la perquisition des caches d'armes au secours des victimes. La MINUAR a cru avoir le choix entre l'intervention et la sécurité. Pour ce qui la concerne, elle a finalement payé sa non-intervention par la mort de 12 Casques bleus.

### 3.2.2 *L'Ouganda relais de la politique américaine.*

#### **Rappel historique**

Après les années sanguinaires d'Idi Amin Dada (1971-1979) puis de Milton Obote (1979-1976), l'Ouganda entendait revenir dans la communauté internationale. Ce pays exercera un rôle charnière dans l'évolution politique de la région. Mais son soutien à l'entreprise de reconquête territoriale effectuée par les Tutsis n'a pu se concrétiser qu'avec l'appui de ses parrains traditionnels, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. De même, Yoweri Museveni n'était pas mécontent de se débarrasser du FPR qui devenait de plus en plus encombrant, à un moment où de surcroît, pour satisfaire les injonctions du FMI, l'armée ougandaise devait subir une forte déflation. En effet, économiquement et financièrement, l'Ouganda demeure sous perfusion, 60% des devises du pays sont apportées par les bailleurs de fonds extérieurs et l'aide internationale représenterait environ 40% du PNB. Au delà de l'engagement ougandais, se révèle l'intérêt américain pour cette région des Grands Lacs. L'Ouganda est devenu la courroie de transmission des intérêts américains en Afrique centrale.

Dans cet épisode sanglant du génocide Ruandais, le rôle ambigu des Etats-Unis a été largement souligné, car l'attitude américaine prête effectivement à débat. Durant la guerre froide, l'ancienne puissance coloniale française a obtenu un droit d'influence sur le continent africain, Washington n'intervenant que très rarement et souvent en étroite concertation avec leur allié. Ainsi les visites des présidents américains en Afrique se comptent rapidement, en mars 1970, Jimmy Carter était resté trois jours en Afrique, s'arrêtant notamment à Monrovia et Lagos. En 1992, George Bush n'avait effectué qu'une escale pour saluer les soldats débarqués en Somalie. En réalité, l'intérêt américain pour l'Afrique va se manifester de manière plus précise avec Bill Clinton, l'illustration en sera son séjour de dix jours, notamment au Sénégal, en Ouganda et en Afrique du Sud, au printemps 1998.

Les objectifs poursuivis par les Etats-Unis sont multiples :

*Sur le plan commercial* : Les Etats-Unis considèrent que les marchés africains ne doivent plus demeurer une zone réservée à la France. Ainsi leur paraît-il incongru qu'un Etat comme le Gabon dégage à leurs dépens un excédent commercial de 800 millions de dollars sans importer un seul produit made *in USA*. De même, la France semble se trouver dans une situation particulièrement privilégiée, puisque si sa part de marché mondial ne dépasse pas 5,6%, ce seuil atteint 50 à 60% en Afrique...

*Sur le plan industriel* : Les Etats-Unis souhaitent dominer le Zaïre utile, les trois K, Kivu, Kasai et Katanga. Au Kivu se situent les gisements de gaz et de pétrole, au Katanga (Shaba) ceux de cuivre et enfin au Kasai, ceux de diamants.

L'épisode congolais a laissé le sentiment que les Etats-Unis entendaient évincer les entreprises et les militaires français d'Afrique. En réalité, les Etats-Unis et la France ne s'opposent pas frontalement en Afrique car tous deux se rejoignent sur leur faible enthousiasme pour la démocratisation. Les Etats-Unis soutiennent des régimes autoritaires, voire dictatoriaux mais privilégient d'autres éléments à leurs yeux essentiels, la gestion d'enjeux globaux notamment la répression du trafic de drogue, la protection de l'environnement, l'accès aux ressources naturelles, la lutte contre le sida, la maîtrise des flux migratoires. Les Etats-Unis redoutent le syndrome somalien, celui de l'Etat défaillant. En soutenant Laurent Kabila, Washington s'inscrivait dans cette logique, redistribuer les richesses minières du pays, notamment au profit des intérêts américains et promouvoir un pouvoir plus centralisé. Mais les Etats-Unis ont suivi un mouvement de rébellion dont l'autonomie ne fait aucun doute. D'ailleurs deux années plus tard, L.Kabila décevra ses anciens alliés.

### **Les causes**

Puissance démographique, l'Ouganda avec vingt millions d'habitants actuellement reste un acteur marginal sur le plan économique situé au 40ème rang des pays africains sur cinquante-deux pour son niveau de vie. Mais ce pays est devenu le cœur de l'Afrique des Grands Lacs. Yoweri Museveni, en s'emparant du pouvoir en 1986, n'a guère attiré l'attention à l'époque. Progressivement cependant, son action a rejoint l'intérêt des Etats-Unis :

*Sur le plan militaire* : L'Ouganda attise les mouvements de rébellions présents au sud du Soudan et notamment le SPLA (Sudan People's Liberation Army) de John Garang (qui, chrétien, est hostile à la politique d'arabisation et d'islamisation). Pour Washington, cette aide permet de déstabiliser et d'entretenir une situation confuse dans le sud du Soudan, considéré désormais depuis les attentats de Nairobi et de Dar es Salaam comme l'un des principaux foyers du terrorisme mondial.

*Sur le plan politique* : L'Ouganda apparaît aux yeux des Américains comme l'un des rares pôles stables de cette Afrique centrale. Certes, le pays subit de profondes divisions ethniques et religieuses, mais son organisation militaire et opérationnelle, la loyauté de ses responsables militaires, son orbite anglophone confèrent à ce pays l'un des plus peuplés de la région, le rôle de gendarme. Surtout, l'Ouganda apparaît comme une pièce centrale alors que le Soudan, désormais isolé, est devenu le refuge des islamistes et que le Kenya de Daniel Arap Moi est déchiré par les tiraillements ethniques.

L'objectif américain consiste désormais à soutenir, financer et mettre sur pied une armée d'intervention africaine mais sans engagement direct de soldats américains. Et l'Ouganda formerait le pilier de cette force d'intervention en gestation.

### **Les conséquences**

Pour Washington, l'Ouganda reste une pièce maîtresse, dans son dispositif de défense avec l'aéroport de Kampala Entebbe, construit par les Israéliens, sur les rives du lac Victoria. En effet, cette base sert non seulement de relais pour les avions décollant de l'île de Diego-Garcia, mais également constitue une plate-forme régionale notamment afin d'approvisionner les maquis chrétiens du sud soudan. Sur le plan commercial, l'Ouganda entend organiser cette région de l'Afrique centrale par le biais de la Comesa (Common market of east africa). Cette organisation créée le cinq novembre 1993, à Kampala regroupe à l'heure actuelle, dix-huit Etats (notamment l'Angola, le Zimbabwe et la Zambie) et près de 230 millions d'habitants. L'objectif de ce marché commun vise à favoriser les échanges commerciaux. Toutefois ces économies étant concurrentielles (exportatrice de café et de métaux précieux), ce marché commercial demeure embryonnaire.

#### **3.2.3 La Belgique traumatisée**

A la différence des Etats-Unis, la Belgique, ancienne puissance coloniale du Ruanda, est demeurée au contraire très impliquée dans ce pays. Au début des années 1990, la Belgique se situait au premier rang des contributeurs d'aide publique au Ruanda, devant la France et l'Allemagne.

La présence d'un contingent belge au sein de la MINUAR, en contradiction avec les règles traditionnelles de l'ONU qui veut qu'un pays impliqué dans une zone ne participe pas aux opérations de maintien de la paix qui s'y déroulent, a contribué à susciter une méfiance grandissante à l'égard de la force internationale. Cette méfiance avait son origine dans le soutien historique accordé par les Belges à la minorité tutsie Ruandaise. Elle a été renforcée par certaines maladresses, notamment celle qui a consisté à confier aux Belges la protection de l'installation du détachement FPR dans les locaux du Parlement à Kigali. Elle a atteint son apogée avec les accusations portées contre les Belges d'être les auteurs de l'attentat contre l'avion présidentiel.

Le retrait unilatéral décidé par le Gouvernement belge, sans concertation avec ses partenaires, au lendemain de l'assassinat, dans des conditions horribles, de dix Casques bleus belges, fut le coup fatal porté au maintien au Ruanda de la MINUAR dont les responsables, déjà très désabusés quant à l'efficacité de leurs actions, n'étudièrent pas sérieusement d'autres possibilités que le retrait, partiel ou total, des Casques bleus.

### 3.2.4 *Le rôle de la France*

#### **Présentation :**

Ainsi que le souligne judicieusement Stéphan Smith «comme souvent dans l'Histoire coloniale de la France, c'est une poignée d'individus, bien placés dans l'appareil d'Etat qui engage la nation... des militaires, surtout, tels que l'amiral Lanxade et le général Huchon, tous deux à l'orée de cette décennie à l'Etat-major particulier du président à l'Élysée ». En 1975, sera signé le premier accord militaire entre la France et le Ruanda. Toutefois, les dispositions de ce texte demeurent assez générales et se limitent à un simple accord d'assistance militaire au terme duquel, la France s'engage à fournir des armes à Kigali. Ce traité ne s'inscrit pas alors dans le système des accords de défense prévoyant, en cas d'agression, un engagement automatique de la France. Pour autant, ce texte va se concrétiser par des livraisons de plus en plus massives d'armes et de munitions au régime du président Habyarimana. Les accords militaires techniques se distinguent des accords de défense proprement dits qui permettent, aux Etats signataires, d'appeler à la rescousse les forces françaises pour assurer leur défense. L'assistance militaire technique signée avec vingt-quatre pays d'Afrique dont le Ruanda, prévoit pour sa part, trois volets principaux : une assistance au personnel avec la mise à disposition de conseillers militaires sur place, la formation de stagiaires africains en France et une aide logistique se traduisant par la fourniture d'équipements. Dans cette optique, à partir de 1990, la France a livré, chaque année, aux Forces armées Ruandaises (FAR), un minimum de vingt millions de francs en hélicoptères Gazelle, avions Nord-atlas et Guerrier, automitrailleuses légères, et autres pièces d'artillerie. A cette source d'approvisionnement, s'ajoutent les livraisons effectuées notamment par les Sud-africains par le biais d'Arm Scor et par les Egyptiens. De même, le gouvernement français va assurer la formation militaire des soldats des FAR. Les effectifs de l'armée nationale seront rapidement multipliés par sept pour atteindre 35.000 hommes au milieu de cette décennie. De nombreux cadres participent à des stages en Egypte, financés en grande partie par la France.

#### **Les causes**

L'engagement français, sa proximité voire sa complicité avec les organisateurs du génocide ne répond pas à une logique politique mais s'inscrit dans un mécanisme amorcé à partir des années 1980. Cette alliance s'est nouée à cause d'un ensemble de motifs, sans qu'aucun n'apparaisse véritablement prépondérant. Cet engagement s'apparente plutôt à un engrenage progressif mais inéluctable.

*Le facteur culturel :* Le Ruanda comme le Zaïre constituaient le socle du rayonnement francophone en Afrique. Ainsi le soutien à un régime allié ne suscitait aucune objection particulière. Pourtant cet alibi de la francophonie résiste difficilement aux réalités, 10% au mieux des Ruandais sont véritablement francophones.

*Le facteur militaire :* En second lieu, les deux pays ont tissé des liens économiques fructueux, la France a fini par considérer le Ruanda comme son bac à sable, permettant à son armée de tester les dernières innovations de son matériel de guerre. De même, l'attachement des soldats français au pays n'est plus à démontrer, les troupes coloniales notamment les RCIM, (régiments coloniaux d'infanterie de marine) ont tissé des liens avec les soldats dont elles étaient chargées d'assurer la formation. Pour Paris, l'alliance avec le Ruanda et le cas échéant une intervention militaire pour maintenir au pouvoir Habyarimana permettaient de conserver la crédibilité des accords militaires conclus avec une vingtaine d'Etats africains. Si la France ne parvenait pas à mater une rébellion tutsie, elle ne pouvait plus prétendre *a fortiori* exercer, le rôle de gendarme de l'Afrique.

*Le facteur idéologique* : Surtout, conformément à la doctrine de La Baule, le président Habyarimana avait commencé une timide politique de démocratisation lui permettant de gagner l'estime des responsables français. En outre, les relations personnelles entretenues entre François Mitterrand et les époux Habyarimana, ne furent pas le dernier élément contribuant à l'implication française. Le Ruanda apparaît donc comme une vitrine de la coopération tous azimuts menée entre Paris et les pays africains.

*Le facteur historique* : La France demeure hantée par le syndrome de Fachoda, synonyme d'encerclement par les puissances anglophones, naturellement hostiles. Le Ruanda, le Burundi et la Centrafrique sont précisément situés aux limites de la sphère d'influence anglo-saxonne, à la frontière entre le Commonwealth et la FrancAfrique. Pour autant, cette vision coloniale fait abstraction d'une réalité : à l'échelle européenne et mondiale, Américains et Britanniques sont nos alliés. Mais la culture militaire, ses traditions et ses légendes conforteront cette représentation géopolitique comme le firent les casques bleus français en Bosnie, épousant implicitement la thèse des Serbes. Beaucoup, aveuglés par leurs certitudes, ne voudront voir dans les Tutsis et le FPR non pas la relève devant la faillite d'un régime honni mais l'ombre d'intérêts étranger.

Depuis cinq années, une vive polémique s'est engagée à propos de l'intervention française au Ruanda et de sa complicité présumée avec les responsables et les théoriciens du génocide. Deux thèses s'affrontent :

En premier lieu, l'autorité militaire ne pouvait ignorer la préparation méticuleuse de ce génocide. Le contrôle de l'armée Ruandaise et des moyens de communication, sa familiarité avec le pouvoir lui interdisait de demeurer dans l'ignorance. Pire, le génocide commencé, l'armée française s'engagea du côté du pouvoir hutu, cautionnant tacitement les exactions. Les militaires ont agi par réflexe, les Tutsis érigés en ennemis depuis deux décennies ne pouvaient que mériter la mort. En eux même, les soldats français n'ont pas directement participé aux combats mais ont apporté un soutien logistique indispensable (contrôlant l'aéroport, entretenant le matériel de guerre, assurant les transmissions radio). Leur rôle consistait à faciliter la tâche des FAR.

En réalité, la commission d'information du Parlement français, sous la houlette de Paul Quilès, au printemps 1998, a montré l'hypocrisie et l'indifférence des responsables français. La publication de plusieurs livres consacrés à la politique africaine de la France et plus particulièrement au Ruanda a conforté un certain malaise. En effet, la précipitation de l'ambassadeur de France, Jean Michel Marlaud à détruire les archives de l'ambassade de Kigali laisse sceptique. Pendant ce temps, se préparait l'évacuation de la veuve du président Habyarimana et du clan gouvernemental (environ deux cents personnes, toutes associées aux préparatifs du génocide, alors que le personnel tutsi de l'ambassade comme celui du centre culturel français sera abandonné, promis à une mort certaine). Parallèlement sont dévoilés les réseaux de corruption voire de trafics de stupéfiants liant le régime Habyarimana et plus particulièrement le colonel Théoneste Bagosora à certains responsables des affaires africaines à Paris...

### **Les conséquences**

Le rôle de la France dans cet épisode Ruandais déconcerte, toutefois une interprétation historique voire sentimentale, semble prévaloir.

En ce début des années 1990, plusieurs différends (la querelle du GATT naturellement, mais aussi le désir américain de voir abroger les barrières douanières maintenues notamment dans le domaine cinématographique ) minent les relations entre les Etats-Unis, leurs alliés et d'autre part la France. L'hégémonie américaine, anglo-saxonne, symbolisée par une culture

particulière (culinaire, vestimentaire, musicale ... ) déferle, après l'effondrement de l'Union Soviétique dans le monde entier. Et à terme, le mode de vie, de raisonnement anglo-saxon semble être appelé à triompher dans le monde. Cette rivalité ne se résume pas à des intérêts matériels mais s'élargit à tous les domaines. Sur le plan judiciaire au sein des organisations internationales, les anglo-saxons entendent imposer la procédure accusatoire, sur le plan industriel, l'abandon des subventions publiques ... Tous les sujets sont sources de disputes.

Devant cet étai anglo-saxon, la France se doit de conserver l'aide précieuse des autres pays africains francophones, dont les votes sont toujours utiles au sein des Nations Unies. La présence au Rwanda, citadelle du monde francophone, et l'acharnement à contrer le FPR, s'expliquent par l'obsession de contenir l'hydre anglo-saxonne. Par ce soutien au régime Habyarimana, la France entendait endiguer la vague anglophone et montrer sa détermination à combattre ses concurrents. En réalité cet épisode des Grands Lacs marque une période charnière de décomposition de la sphère d'influence française dont la légitimité est remise en question par l'effondrement de l'URSS.

## CONCLUSION

Nous avons mis en évidence dans une première partie, tout d'abord que l'héritage d'une société féodale suivi d'un passé colonial ont permis la naissance d'un imaginaire racial chez les ruandais puis, que la passivité de l'église lors des massacres qui ont émaillé le passé proche du Ruanda a cautionné cette répartition ethnique. Cette approche de l'histoire nous a permis de décrire le processus ethnique qui a mené au génocide de 1994.

Cependant, cet aspect ne permet pas de tout expliquer et nous avons trouvé d'autres causes de ce génocide dans les conséquences d'un accroissement démographique hors norme dans cette région de l'Afrique. En effets les deux solutions pour résorber cette surpopulation sont d'une part la généralisation des déplacement de population, d'autre part le recours systématique aux massacres pour régler des différents ethniques.

Enfin, l'étude de l'action des différents acteurs présents avant et pendant le génocide nous ont permis de montrer que si se sont bien les ruandais qui ont perpétré ces massacres les réactions inadéquates de la communauté internationale ont dans un premier temps cautionné ces actes de barbaries, avant de les condamner, mais trop tard.

Si l'attentat du 6 avril 1994, dans lequel périrent les présidents Habyarimana du Ruanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi apparaît bien comme le détonateur du génocide il n'y a pas parmi les causes précitées une plus qu'une autre qui ne l'explique. Le génocide des Tutsis au Rwanda est donc bien la conjonction de plusieurs paramètres complexes qui ne s'explique qu'à travers des analyses historiques, économiques et politiques. Cependant comme notre étude l'a montré la situation au Ruanda s'inscrit toujours dans le contexte plus général de la région des Grands Lacs.

Le pessimisme semble donc dicter les années à venir. En effet, le deux millions de morts dans cette région, n'ont pas provoqué une émotion particulière, permettant de mettre en place un mécanisme de prévention et de résolution des conflits. A ce jour, ni l'Organisation de l'Unité Africaine, gendarme de droit de l'Afrique, ni l'Afrique du Sud, gendarme de fait, ne sont en mesure de circonscrire un nouvel embrasement autour des Grands Lacs. L'OUA ne dispose d'aucun moyen opérationnel et surtout s'avère paralysé par les dissensions en son sein. Pour sa part la République sud-africaine a dû depuis plusieurs mois modérer sa prétention d'arbitre.

La confrontation soviéto-américaine entre 1950 et 1990, avait conféré à l'Afrique un rôle éminent. La maîtrise des axes de communication, le contrôle des matières premières expliquaient l'aide économique et financière apportée aux Etats africains. Leur allégeance à l'un des deux camps justifiant toutes les concessions morales et financières. Depuis une décennie, l'Afrique semble orpheline et l'optimisme né de la disparition de l'Union Soviétique s'est rapidement dissipés Longtemps, a prévalu l'idée que la confrontation entre l'URSS et les Etats-Unis avait nourri et exacerbé des antagonismes politiques superficiels. En fournissant armes et équipements, ces deux parrains entretenaient des conflits et des rivalités artificielles. Malheureusement cette idée a été démentie de manière cinglante par les faits. Jamais depuis 1991, ce continent n'a été autant ravagé par les affrontements politiques ou militaires comme en témoignent les guerres civiles en Somalie, au Liberia, ou encore au Soudan. Et paradoxalement, la présence étrangère apparaît aujourd'hui comme un facteur de stabilité relative. En réalité, le continent africain portait en lui dès les indépendances, les germes de conflits. Ce tombeau des Grands Lacs en est l'illustration tragique.

## BIBLIOGRAPHIE

Braeckman Colette, *Terreurs africaines*, Burundi, Rwanda, Zaïre, Fayard 1996.

Braeckman Colette, *Rwanda, Histoire d'un génocide*, Fayard 1994.

Guichaoua André, *Les crises politiques au Rwanda*, Université des Sciences et technologies de Lille.

Lugan Bernard, *Histoire du Rwanda*, Bartillat, 1997.

Ngijol Gilbert, *Autopsie des génocides ruandais, burundais et l'ONU*, Présence Africaine, 1998.

Prunier Gérard, *Rwanda, histoire d'un génocide*, Dagorno, 1997.

Sindayigaya Jean-Marie, *Grands lacs: démocratie ou ethnocratie*, l'harmattan, 1998.

Verschave, François-Xavier, *Complicité de génocide? La politique française au Rwanda*, La découverte, 1994.

Verschave François-Xavier *La Françafrique*, Stock, 1998.

Hérodote, *Géopolitique d'une Afrique médiane*.